

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 29 mars 2021** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

92-03-21

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 291-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 2 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

93-03-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

94-03-21

VENTE DE CAMIONNETTE FORD F-150 - 2012

Considérant l'avis publié au site Internet de la Ville ainsi que sur le Facebook a l'effet de recevoir des propositions pour la vente d'une camionnette Ford F-150 - 2012;

Considérant les propositions reçues :

Soumissionnaires	Prix offert (avant taxes)
Automobile S. Therrien inc.	3 879 \$
Loring Campbell	2 378 \$
William Dow	2 555 \$
Patrick Hottot	2 299 \$
Dany Boudreau	2 500 \$
9391-7680 Québec inc.	5 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter la proposition déposée par 9391-7680 Québec inc. au montant de 5 500 \$, taxes en sus, pour la vente de la camionnette Ford F-150, 2012. Par le fait même, le directeur du Service des travaux publics est autorisé a signer tous les documents pertinents a cette vente.

ADOPTÉE

95-03-21

AUTORISATION DE DÉPENSE - ÉCLAIRAGE AU LED - HÔTE DE VILLE - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la volonté du Conseil a l'effet de remplacer l'éclairage de certains locaux de l'hôtel de ville par de l'éclairage au LED;

Considérant l'offre déposée par les Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc. au montant de 7 210 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre reçue des Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc. pour remplacer l'éclairage fluorescent de certains locaux pour des panneaux Led à l'hôtel de ville au montant de 7 210 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

96-03-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE DE VENTE

Considérant l'offre reçue de 9304-6464 Québec inc. à l'effet d'acquérir le lot 5 017 679 au montant de 30 162,71 \$ taxes en sus, à des fins de construction résidentielle;

Considérant les modalités stipulées a la promesse de vente datée du 25 mars 2021, auxquelles l'acquéreur devra se conformer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents concernant la promesse de vente à 9304-6464 Québec inc., et ce, selon les modalités stipulées à la promesse datée du 25 mars 2021, pour le lot 5 017 679, d'une superficie approximative de 1 258,3 mètres carrés, au prix de 30 162,71 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 05.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière